



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 janvier 2009**

Délibération n° 2009-0460

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2009 - Budget annexe des eaux

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguét, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Albrand), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Goux (pouvoir à Mme David M.), Lambert (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Flaconnèche), Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Arrue, Bernard R, Mme Palleja.

Séance publique du 12 janvier 2009**Délibération n° 2009-0460**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2009 - Budget annexe des eaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2009 du budget annexe des eaux, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 41 895 260 € en dépenses et en recettes, tous mouvements et toutes sections confondus.

En raison de l'affermage de la production et de la distribution de l'eau potable, la section d'exploitation reflète, pour l'essentiel, les flux financiers entre la Communauté urbaine et les compagnies fermières.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 20,421 M€, soit une hausse de 7,99 % par rapport au budget primitif 2008, arrêté à 18,910 M€. Cette hausse est imputable à l'augmentation des subventions versées (+ 0,600 M€) et à une progression du montant des charges financières (2,233 M€ en 2009, contre 1,366 M€ en 2008).

Avec des recettes réelles d'exploitation de 18,751 M€ et des dépenses réelles de 7,219 M€, l'autofinancement brut s'élève à 11,532 M€ en progression de 2,91 % par rapport à 2008 (11,206 M€). Le virement prévisionnel à la section d'investissement augmente de 37 %, avec 5,236 M€ (3,824 M€ en 2008).

L'épargne nette ressort à 8,559 M€, en hausse de 5,303 M€ par rapport à 2008 (3,256 M€), après remboursement du capital emprunté de 2,973 M€ (7,950 M€ en 2008), suivant le profil dégressif de la dette de ce budget.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 21,474 M€ en diminution de 40,44 % par rapport au budget primitif 2008. Cette baisse est expliquée par une réduction des crédits opérationnels de 37 % et une diminution de 20 % de l'annuité de la dette, payée aux prêteurs par la Communauté urbaine, soit 4,914 M€.

Après extinction d'une dette ancienne (5 M€), résultat des opérations de compactage et de réaménagement de la dette, effectuées en 1992 et 1994, qui avaient produit un pic d'amortissement en 2008, l'amortissement reprend un profil régulier d'extinction. L'encours de la dette est estimé, au 1er septembre 2008, à 31,994 M€. Le besoin d'emprunter à long terme en 2009 ne serait que de 1,400 M€.

En 2009 il est prévu de consacrer, pour le paiement des investissements opérationnels, 14,316 M€ en dépenses et de recevoir 4,616 M€ en recettes, soit une charge nette de 9,700 M€.

Budget primitif 2009 - budget annexe des eaux - synthèse générale (en M€) - tableau n° 1

Libellé	Budget primitif 2008	Budget primitif 2009	Evolution 2009/2008 (en %)
recettes réelles d'exploitation	17,323	18,751	8,24
recettes d'ordre d'exploitation	1,587	1,670	5,23
total recettes d'exploitation	18,910	20,421	7,99
dépenses réelles d'exploitation	6,117	7,219	18,02
dépenses d'ordre d'exploitation	12,793	13,202	3,20
total dépenses d'exploitation	18,910	20,421	7,99
autofinancement brut	11,206	11,532	2,91
remboursement capital	7,950	2,973	- 62,60
épargne nette	3,256	8,559	162,86
recettes réelles d'investissement	19,759	6,016	- 69,55
recettes d'ordre d'investissement	16,292	15,457	- 5,13
total recettes d'investissement	36,051	21,474	- 40,44
dépenses réelles d'investissement	30,965	17,548	- 43,33
dépenses d'ordre d'investissement	5,086	3,925	- 22,83
total dépenses d'investissement	36,051	21,474	- 40,44
total budget primitif	54,961	41,895	- 23,78

Section d'exploitation

La section d'exploitation pour 2009 est arrêtée à 20,421 M€, avec 7,219 M€ de mouvements réels en dépenses et 18,751 M€ en recettes. Cette situation est caractéristique d'un service en affermage où l'on enregistre les redevances des fermiers en recettes d'exploitation et où les principales dépenses de la Communauté déléguante relèvent de l'investissement.

L'autofinancement brut augmente de 2,91 % par rapport à celui de 2008, avec un montant de 11,532 M€. La hausse des dépenses réelles de 18,02 %, soit 1,102 M€ est atténuée par la hausse des recettes réelles de 8,24 %, soit 1,428 M€.

Le tableau n° 2 ci-dessous présente la synthèse de la section d'exploitation de ce budget pour 2009.

Budget primitif 2009 - budget annexe des eaux - section d'exploitation (en M€) - tableau n° 2

Libellé	Budget primitif 2008	budget primitif 2009	Evolution 2009/2008 (en %)
recettes réelles d'exploitation	17,323	18,751	8,24
remboursement de charges des agents détachés	0,180	0,200	11,11
produits des services, du domaine et ventes diverses	0,001	0,001	0,00
dotations et participations	0,286	0,217	- 24,13
<i>dont coopération décentralisée avec Madagascar</i>	<i>0,256</i>	<i>0,187</i>	<i>- 26,95</i>

autres produits de gestion courante	10,545	11,873	12,59
<i>dont redevance des fermiers</i>	9,970	11,293	13,27
<i>dont redevance Voies navigables de France</i>	0,350	0,350	0,00
produits financiers (redevance "dette")	5,616	4,822	- 14,14
produits exceptionnels	0,695	1,638	135,68
<i>dont remboursements taxes foncières</i>	0,390	0,390	0,00
<i>dont participation fermiers aux frais de contrat</i>	0,275	0,282	2,55
<i>dont produit de cession immeuble Le Clip</i>	0	0,946	n.s
total des mouvements d'ordre	1,587	1,670	5,23
amortissements des subventions d'investissement	1,587	1,670	5,23
total recettes d'exploitation	18,910	20,421	7,99
dépenses réelles d'exploitation	6,117	7,219	18,02
charges à caractère général	1,771	1,635	- 7,68
<i>dont coopération décentralisée</i>	0,750	0,740	- 1,33
<i>dont redevance Voies navigables de France</i>	0,350	0,350	0,00
charges de personnel (chapitre 012)	1,884	1,808	- 4,03
autres charges de gestion courante	0,269	0,284	5,58
<i>dont contribution aux charges de structure du budget principal</i>	0,262	0,277	5,73
charges financières	1,366	2,233	63,47
<i>dont intérêts de la dette réglés à l'échéance</i>	1,526	1,941	27,20
<i>dont intérêts courus non échus (ICNE)</i>	-0,161	0,292	281,37
charges exceptionnelles	0,777	1,209	55,60
<i>dont subventions coopération décentralisée</i>	0,466	0,462	- 0,86
<i>dont participation au syndicat Rhône-sud</i>		0,280	n.s
dépenses imprévues	0,050	0,050	0,00
total des mouvements d'ordre	12,793	13,202	3,20
amortissements-provisions	8,969	7,020	- 21,73
sorties patrimoniales de l'immeuble Le Clip	0	0,946	n.s
virement à la section d'investissement	3,824	5,236	36,92
total dépenses d'exploitation	18,910	20,421	7,99

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont de 18,751 M€ en mouvements réels, auxquels s'ajoutent 1,670 M€ de mouvements d'ordre, pour obtenir 20,421 M€ au total.

La principale recette provient des redevances des fermiers pour un total de 16,115 M€ en 2009 (15,586 M€ en 2008), constituées de deux éléments : d'une part, le remboursement de la dette (4,822 M€) et, d'autre part, la redevance d'exploitation (11,293 M€).

Le tableau n° 3 ci-dessous présente l'évolution des redevances d'affermage et le taux de couverture de la dette.

Budget primitif 2009 - budget annexe des eaux - évolutions des redevances de l'affermage (en M€) - tableau n° 3

Libellé	CA 2005	CA 2006	CA 2007	BP 2008	BP 2009
remboursement de la dette (1er élément)	8,761	7,677	6,441	5,616	4,822
redevance d'exploitation (2° élément)	9,853	10,294	10,505	9,970	11,293
sous-total des versements des fermiers	18,614	17,972	16,946	15,586	16,115
évolution annuelle (en %)	0,59 %	- 3,45 %	- 5,71 %	- 8,03 %	3,39 %
recettes réelles d'exploitation	20,417	19,856	18,629	17,323	18,751
ratio des versements/recettes réelles	91,17 %	90,51 %	90,97 %	89,97 %	85,94 %
évolution du ratio	- 0,43 %	- 0,72 %	0,50 %	- 1,09 %	- 4,48 %
annuité globale de la dette à long terme (hors avances de l'Agence de l'eau)	6,799	7,113	11,004	8,878	4,294
remboursement de la dette/annuité	128,86 %	107,93 %	58,53 %	63,26 %	112,30 %

Le montant de la dette remboursé par le fermier, au titre du premier élément de la redevance contractuelle, est en diminution de 14,14 % par rapport au montant réalisé en 2008, suivant le rythme d'extinction de cette dette contractée en 1987.

Le produit de la redevance d'exploitation, qui constitue le deuxième élément du contrat d'affermage, est estimé à 11,293 M€ en augmentation de 13,27 %, soit + 1,323 M€ par rapport à 2008.

Ce montant est calculé d'après le prix de l'eau négocié avec les deux fermiers. Le prix du mètre cube d'eau hors taxe, validé par le Conseil du 15 décembre 2008, passe au 1er janvier 2009, pour une consommation semestrielle de 0 à 3 000 mètres cubes, de 1,0317 € à 1,0611 €.

En 2009, le produit global intègre 1 M€ de recettes supplémentaires du fait de la substitution de la Communauté urbaine au syndicat Givors-Grigny-Loire sur Rhône (GGL) pour la distribution de l'eau sur les communes de Givors et Grigny.

Divers remboursements et reversements, tels que celui des charges sociales des personnels détachés auprès des fermiers (0,200 M€), des taxes foncières (0,390 M€), et de la contre-valeur de la redevance versée à la société Voies navigables de France (0,350 M€), totalisent 2,636 M€.

Afin de permettre le regroupement des services de trois directions opérationnelles (Propreté, Voirie et Eau), il a été décidé de transférer les services de la direction de l'eau, principalement installés dans les locaux du Centre liberté Péri (Clip) à Lyon 3°, dans l'immeuble le Triangle situé 117, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3°. Sur le plan financier, il convient que le budget principal rachète les locaux du Clip, précédemment occupés par la direction de l'eau, aux budgets annexes de l'assainissement et des eaux, ce qui implique divers mouvements comptables en dépenses et en recettes dans les trois budgets concernés.

Pour le budget des eaux, le produit de la cession immobilière est estimé à 0,946 M€. Cette recette exceptionnelle correspond à la valeur résiduelle des biens, après amortissements, figurant dans l'inventaire du budget annexe des eaux.

0,217 M€ sont attendus au titre des subventions versées par nos différents partenaires, dont celles à percevoir dans le cadre du programme de coopération décentralisée (0,187 M€).

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont de 7,219 M€ en mouvements réels auxquels s'ajoutent 13,202 M€ de mouvements d'ordre pour obtenir 20,421 M€ au total.

Les charges réelles augmentent de 18,01 % par rapport au budget primitif 2008, soit 1,102 M€.

Avec 1,020 M€, les subventions sont en hausse de 0,417 M€, soit + 69 %, notamment en raison de :

- l'adhésion de la Communauté urbaine au syndicat mixte Rhône-sud, le 1er janvier 2008. C'est 0,280 M€ qui impacte le budget primitif pour la première fois en 2009. En effet, les crédits 2008 ont été inscrits par décision modificative en cours d'année,
- la prise à bail des nouveaux locaux nécessaires à l'installation des services de la direction de l'eau dans l'immeuble le Triangle à Lyon 3° qui est payée intégralement dans le budget annexe de l'assainissement (1,207 M€) et pour laquelle le budget annexe des eaux rembourse une quote-part estimée à 30 % de l'utilisation des locaux, soit un montant de 0,362 M€,
- le versement d'une subvention de 0,600 M€ en 2008 et 2009, destinée à la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'interconnexion du système d'alimentation en eau potable de la Communauté urbaine avec celui du syndicat mixte Saône-Turdine,
- la subvention d'équipement de 0,097 M€ pour le syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône afin de réaliser les travaux de sécurisation et de renforcement de la station d'irrigation de Ternay,
- le versement de 0,150 M€ à la Fondation Bullukian, pour l'organisation à Lyon d'un workshop international sur l'eau "Water 4 Health", à l'occasion du salon Pollutec 2008 : le solde de cette subvention est à inscrire en 2009 pour 0,045 M€,
- 0,100 M€ qui permettra la réalisation de travaux d'installations d'assainissement autonome dans le cadre de la coopération décentralisée avec l'Etablissement des eaux du Liban nord.

Les charges de personnel sont évaluées à 1,808 M€ contre 1,884 M€ au budget primitif 2008, soit une diminution de 4 %. Cette baisse s'explique par une diminution des remboursements de masse salariale à Véolia en raison de la mise à la retraite pour invalidité d'un agent détaché, victime d'un accident du travail, alors qu'il était en activité à la Communauté urbaine (- 0,060 M€). Un ajustement des contributions CNRACL des agents détachés a, par ailleurs, été réalisé (- 0,020 M€). La masse salariale des 4 agents affectés à temps plein au budget des eaux représente 0,223 M€. Une partie du personnel, à la charge du budget de l'assainissement, travaille aussi à la gestion du contrat d'affermage et à la réalisation ou rénovation des ouvrages d'adduction d'eau. Le coût de cette prestation facturée au budget des eaux est estimé à 1,350 M€ (1,300 M€ en 2008).

Les intérêts de la dette sont évalués à 1,941 M€ en 2009, soit en augmentation de 27 % : ils étaient de 1,526 M€ en 2008. Les intérêts courus non échus (ICNE) passent d'une inscription négative de - 0,161 M€ en 2008 à + 0,292 M€ en 2009. En effet, depuis le 1er janvier 2008, le calcul des intérêts courus non échus (ICNE) s'effectue par différence entre le montant des ICNE à rattacher à la clôture de l'exercice n et celui des ICNE rattachés au titre de l'exercice n - 1. Les prévisions et réalisations peuvent donc être négatives si, comme en 2008, le montant des ICNE rattachés au titre de l'exercice n - 1 est plus important que celui des ICNE à rattacher à la clôture de l'exercice n.

La loi Oudin n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des Agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, permet aux collectivités compétentes dans ces domaines d'affecter jusqu'à 1 % des ressources des budgets annexes concernés à des actions de coopération. Ainsi, pour 2009, 0,225 M€ sont inscrits à destination du Fonds eau.

Les crédits destinés aux autres actions de coopération internationale passent de 0,500 M€ à 0,515 M€, dont 0,077 M€ pour Madagascar et 0,100 M€ pour le Liban. Ces projets bénéficient de recettes à hauteur de 0,187 M€.

L'estimation des charges de structure reversées au budget principal est de 0,277 M€ et progresse de 5,73 % par rapport à 2008. Le calcul exact se fera, comme chaque année, au moment du compte administratif 2008 au vu des résultats effectifs de l'année.

L'autofinancement brut, égal à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement sera de 11,532 € en 2009, en progression de près de 3 % par rapport à 2008. Il contribue à l'équilibre de la section d'investissement et intègre le virement à la section d'investissement (5,236 M€) ainsi que les dépenses d'amortissements des immobilisations (6,450 M€), et d'une indemnité capitalisée de remboursement anticipé d'emprunt (0,570 M€).

Les mouvements d'ordre incluent, en 2009, la valeur nette comptable des locaux du Clip cédés au budget principal pour 0,946 M€.

Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à la somme de 21,473 M€. En dépenses, 17,548 M€ correspondent à des mouvements réels, dont 14,316 M€, soit 66,6 % de la prévision totale, financeraient le paiement des opérations de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI).

En recettes, les écritures réelles représentent 6,016 M€. 4,616 M€ sont des encaissements attendus au titre des opérations de la PPI : subventions d'équipement, avances remboursables et produit de la TVA.

Les inscriptions pour ordre relatives à la gestion de la TVA affectent les prévisions de dépenses comme de recettes pour un montant de 2,255 M€. L'autofinancement, dégagé de la section de fonctionnement, s'établit à 11,532 M€. En recettes, compte tenu, notamment, du virement de la section d'exploitation proposé à 5,236 M€, de la dotation aux amortissements des biens évaluée à 6,450 M€ et celle aux amortissements des indemnités capitalisées pour 0,570 M€, et de la sortie patrimoniale des locaux du Clip rachetés par le budget principal à 0,946 M€, les mouvements d'ordre inter-sections s'élèvent à 13,202 M€. En dépenses, l'annuité relative à l'étalement des subventions d'équipement reçues constitue une dépense d'ordre supplémentaire de 1,670 M€.

Le tableau n° 4 ci-dessous présente la synthèse de la section d'investissement de ce budget pour 2009.

Budget primitif 2009 - budget annexe des eaux - section d'investissement (en M€) - tableau n° 4

Libellé	Budget primitif 2008	Budget primitif 2009	Evolution 2009/2008 (en %)
recettes réelles d'investissement	19,758	6,016	- 69,55
dont emprunt long terme	13,600	1,400	- 89,71
dont recettes opérationnelles	6,158	4,616	- 25,04
total des mouvements d'ordre	16,292	15,457	- 5,13
dont mouvements inter-sections	12,793	13,202	3,20
<i>amortissements-provisions</i>	8,969	7,020	- 28,09
<i>sortie patrimoniale des locaux du Clip</i>		0,946	
<i>virement de la section de fonctionnement</i>	3,824	5,236	36,92
dont mouvements à l'intérieur de la section-investissement opérationnel	3,499	2,255	- 35,55
total recettes d'investissement	36,050	21,473	- 40,44

Les participations des tiers, pour les opérations de raccordement effectuées en cours d'année, sont prudemment estimées à 0,220 M€.

2 - Les mouvements financiers

Les écritures financières pour ordre sont proposées à 13,202 M€ en recettes et 1,670 M€ en dépenses. Sur le chapitre globalisé 040 "opération d'ordre de transfert entre section", elles comptabilisent, en recettes :

- les annuités 2008 de l'amortissement des indemnités versées dans le cadre de la renégociation d'emprunts, soit une inscription reconduite pour 0,570 M€,
- l'amortissement des études, mobiliers, bâtiments, réseaux et matériels techniques qui constitue une ressource propre de 6,450 M€.

En dépenses 1,670 M€ sont enregistrés sur ce même chapitre pour l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

Le remboursement du capital de la dette serait assuré à hauteur de 3 M€ en prenant en compte le remboursement d'avances versées par l'Agence de l'eau et le Conseil général du Rhône pour 0,620 M€. Il était de 7,940 M€ au budget primitif 2008. L'encours de la dette est estimé à 31,994 M€ sur la base des emprunts contractés au 1er septembre 2008.

Une provision de 0,259 M€, pour les dépenses imprévues de l'exercice, est également comptabilisée en mouvements réels.

Le programme d'emprunt, nécessaire pour équilibrer le budget 2009, s'élèverait à 1,400 M€ seulement, compte tenu des inscriptions opérationnelles portées en charge nette à 9,700 M€ et de l'autofinancement brut de la section de 11,532 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif de l'exercice 2009 du budget annexe des eaux arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 41 895 260 €.

2° - Dit que le budget de l'assainissement est voté, conformément à la nomenclature comptable M 49 par nature. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des opérations d'ordre de transfert entre sections, des opérations d'ordre à l'intérieur des sections, des opérations patrimoniales, qui sont des chapitres globalisés tels que définis par l'arrêté ministériel du 27 août 2002 portant sur l'harmonisation de la M 14 et de la M 49, complété par la réforme d'harmonisation complémentaire applicable depuis le 1er janvier 2008.

3° - Décide que, pendant l'année 2009, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière de charges salariales s'étend immédiatement aux agents communautaires de la direction de l'eau.

4° - Autorise monsieur le président à :

a) - procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget des eaux,

b) - signer, à cet effet, les actes nécessaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2009.